

Von: Newsletter Jurinfo
Gesendet: Mittwoch, 5. Oktober 2011 10:40
An: Newsletter Jurinfo
Betreff: Newsletter No 6/2011 « Informations juridiques »

Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir le No 6/2011 de la Newsletter « Informations juridiques ». Nous vous en souhaitons une bonne lecture.

Table de matière :

1. Entrée en vigueur de l'accord avec la Russie pour la protection des indications géographiques
2. Signature de l'Accord ACTA le 1^{er} octobre 2011 par un premier groupe de pays
3. Nouvelle publication en anglais

Publié le 01.09.2011

1. Entrée en vigueur de l'accord avec la Russie pour la protection des indications géographiques

L'accord bilatéral entre la Suisse et la Russie pour la protection des indications géographiques et des appellations d'origine (RS 0.232.111.196.65 :

http://www.admin.ch/ch/f/rs/c0_232_111_196_65.html) entre en vigueur aujourd'hui. Informations complémentaires : <https://www.ige.ch/fr/infos-juridiques/news/news-details/news/inkrafttreten-des-abkommens-mit-russland-ueber-den-schutz-der-geographischen-angaben/161.html>

Publié le 03.10.2011

2. Signature de l'Accord ACTA le 1^{er} octobre 2011 par un premier groupe de pays

A l'invitation du Japon, une cérémonie a eu lieu le 1^{er} octobre à Tokyo au cours de laquelle un premier groupe de pays (Australie, Canada, République de Corée, Etats-Unis, Japon, Maroc, Nouvelle Zélande et Singapour) a signé l'Accord ACTA (Accord commercial anti-contrefaçon). Les autres Parties aux négociations (l'UE et ses Etats membres, le Mexique et la Suisse) ont également participé à la cérémonie, mais sans signer l'Accord étant donné que leurs procédures internes d'approbation sont encore en cours. A l'occasion de cette cérémonie de signature, les Parties aux négociations ont publié un communiqué de presse en anglais conjoint :

https://www.ige.ch/fileadmin/user_upload/Juristische_Infos/e/press_releases/acta_press_release_tokyo_october-1-2011.pdf.

Publié le 04.10.2011

3. Nouvelle publication en anglais

Une nouvelle publication de l'Institut fédéral de la Propriété intellectuelle sur les indications géographiques vient de sortir :

The Effects of Protecting Geographical Indications Ways and Means of their Evaluation

La publication est disponible sur le site internet de l'IPI. Pour télécharger la publication:

<https://www.ige.ch/fr/telechargement/telechargement/institut/publications-de-linstitut/the-effects-of-protecting-geographical-indications.html>

Formations

Cours: "Droits immatériels: une formation axée sur la pratique" - à l'automne 2011 à Lausanne et Berne et au printemps 2012 à Berne. Informations complémentaires :

<https://www.ige.ch/fr/infos-juridiques/news/news-details/news/kurs-immaterialqueterrechte-eine-praxisorientierte-ausbildung-im-fruehling-und-herbst-2011-in-be/161.html>

Cours: "Brevets, marques, designs et droit d'auteur" - au printemps 2012 à Berne.

Informations complémentaires : <https://www.ige.ch/fr/formation/la-propriete-intellectuelle-notions-elementaires.html>

Avec nos meilleures salutations

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle
Félix Addor
Directeur suppléant